

**DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE**  
*(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19  
du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)*

**DECLARANT :**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

No SIRET :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

**CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE :**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves

occasion

Nature des marchandises vendues :

**Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :**

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

**ENGAGEMENT DU DECLARANT :**

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Date d'arrivée :	N° d'enregistrement :
Recommandé avec demande d'avis de réception	
Remise contre récépissé	
Observations :	